



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 21058

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'expérimentation des salles de *shoot*. Si la volonté de compassion à l'égard des personnes en situation de dépendance d'une ou plusieurs drogues est partagée par la majorité de nos concitoyens, l'ouverture de salles de consommation de drogues est en contradiction totale avec la politique de répression qui existe actuellement en France. Notre pays dispose déjà d'un grand nombre de centres de soins aux toxicomanes, et dans les pays où existe de telles salles aucune diminution ni augmentation d'utilisation de produits stupéfiants n'a été constatée. Ces salles ont pour but non de sevrer mais d'accompagner le toxicomane dans sa consommation de drogue ; aussi il lui demande comment il compte concilier l'existence de ces salles de *shoot* et la législation actuelle interdisant toute consommation de drogues.

Texte de la réponse

Les salles de consommation à moindre risque sont des espaces encadrés par des professionnels (personnel médical et infirmier, travailleurs sociaux) qui visent à lutter contre les risques infectieux liés à l'usage de drogues et à favoriser le contact entre les usagers et les professionnels de santé pour les aider à réduire progressivement leur consommation de drogues. Il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui environ 81 000 usagers actifs (usage régulier) de drogues par voie intraveineuse, avec environ 100 décès par overdose par an. L'institut national de la santé et de la recherche médicale a publié en 2010 une expertise collective apportant une synthèse des résultats obtenus à la suite de la mise en place de salles de consommation dans 8 pays étrangers : 92 salles de consommation à moindre risque étaient opérationnelles principalement aux Pays-Bas (45 salles), en Allemagne (25 salles), en Suisse (12 salles) et en Espagne (6 salles). Les données disponibles indiquent que les salles de consommation à moindre risque apportent aux usagers qui les fréquentent des conditions hygiéniques, la possibilité de recevoir des conseils et des instructions spécifiques, une diminution des comportements à risque et une réelle prévention d'overdoses mortelles. Il faut également souligner qu'il a été mis en évidence la réduction de l'usage de drogues en public et des nuisances associées, ce qui bénéficie à l'ensemble des concitoyens. Le gouvernement, avec le soutien des associations de patients et des professionnels de santé, a donné son feu vert pour expérimenter une salle de consommation à moindre risque à Paris. Cette décision ne saurait être présentée comme un encouragement à l'usage de la drogue ou comme le témoignage d'une quelconque tolérance à l'égard des trafiquants. Le ministère des affaires Sociales et de la santé, de même que la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT), ont été chargés de la mise en place de cette expérimentation.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21058

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2938

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7460